

214C0831

FR0000120982-OP012-AS05

20 mai 2014

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

CIMENTS FRANCAIS

(Euronext Paris)

- 1 - Le 20 mai 2014, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société de droit italien Italcementi Spa¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société CIMENTS FRANÇAIS, en application de l'article 233-1, 1° du règlement général.

Il est précisé que la société Italmobiliare Spa détient, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 30 745 476 actions CIMENTS FRANÇAIS représentant 60 513 901 droits de vote, soit 86,59% du capital et 92,52% des droits de vote de cette société² selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Italcementi Spa	29 768 225	83,84	59 536 450	91,03
Italmobiliare Spa	977 051	2,75	977 051	1,49
Italcementi Finance SA	50	ns	100	ns
Calcestruzzi Spa	50	ns	100	ns
Italcementi Ingegneria Srl ³	50	ns	100	ns
Sté Internationale Italcementi Luxembourg SA	50	ns	100	ns
Total Italmobiliare Spa	30 745 476	86,59	60 513 901	92,52

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix de **79,50 €** par action la totalité des actions CIMENTS FRANÇAIS non détenues, à titre indirect, par la société Italmobiliare Spa, soit 5 739 624 actions CIMENTS FRANÇAIS, représentant 16,16% du capital et 8,97% des droits de vote de cette société⁴.

Sont également visées, aux mêmes conditions financières, les 523 700 actions CIMENTS FRANÇAIS susceptibles d'être émises avant la clôture de l'offre à raison de l'exercice des options de souscription d'actions exerçables.

En application des articles 237-14 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre

¹ Société contrôlée à hauteur de 60,36% du capital par la société de droit italien Italmobiliare Spa, elle-même contrôlée indirectement, à hauteur de 47,265% du capital, par Efi-parind BV.

² Sur la base d'un capital composé de 35 508 049 actions représentant 65 404 010 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Anciennement dénommée Sicil.Fin Srl.

⁴ Compte tenu du fait que les 977 051 actions CIMENTS FRANÇAIS détenues à titre individuel par la société Italmobiliare Spa seront apportées à l'offre.

d'un retrait obligatoire visant les actions CEMENTS FRANÇAIS non présentées à l'offre, au prix de 79,50 € par action.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) et le projet de note en réponse de la société CEMENTS FRANÇAIS (article 231-19 du règlement général) ont été déposés et sont diffusés conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général. Le projet de note en réponse de la société CEMENTS FRANÇAIS comporte le rapport du cabinet Finexsi, représenté par MM. Olivier Peronnet et Olivier Courau, mandaté par la société CEMENTS FRANÇAIS comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières du projet d'offre publique sur le fondement de l'article 261-1 I et II du règlement général.

- 2 - Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres CEMENTS FRANÇAIS sont applicables.
